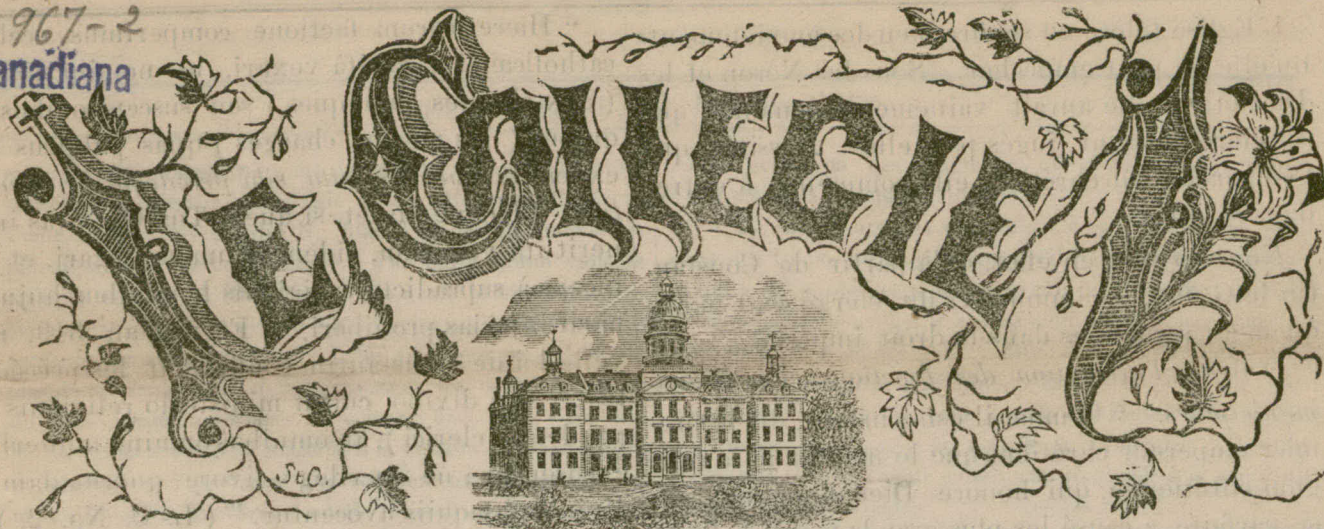


074
C 967-2
Canadienne



Vol. 3.

COLLÈGE DE ST. HYACINTHE, P. Q., VENDREDI. 21 JANVIER 1876.

No. 9.

LE COLLEGIEN.

—*—*—

Se publie tous les quinze jours pendant l'année scolaire.

RIX

Pour dix mois, . . . (CANADA) \$1.00.
" . . . (ÉTATS-UNIS) 1,25.

Toutes communications doivent être adressées au Gérant,
LOUIS LUSSIER.

Collège de St. Hyacinthe.

PETITES NOTES SUR LE SYLLABUS.

IMMUNITÉS ECCLÉSIASTIQUES.

—*—*—

L'immunité personnelle consiste en ce que les ecclésiastiques, depuis le plus jeune tonsuré jusqu'au plus vieux de tous les prêtres, ne sont pas soumis aux tribunaux civils ; ils ne peuvent être jugés, que la cause soit pour délit, pour dette ou pour quelque ce soit, par les tribunaux ecclésiastiques.

Il y a des exceptions, des cas où les personnes ecclésiastiques sont justiciables des tribunaux ecclésiastiques ; mais ces exceptions n'ont lieu que rarement et presque toutes dans des circonstances où l'ecclésiastique est considéré comme laïc, par exemple, s'il agit au nom des laïcs en qualité de procureur, ou encore, quand il a canoniquement perdu ses droits ; ou bien, après avoir été dégradé. Au reste, ces exceptions sont mieux connues que le principe des immunités : il vaut mieux, devant nous borner à de *petites notes*, parler des droits et privilèges accordés aux ecclésiastiques par le

principe des immunités, plutôt que de rappeler ici les exceptions que souffre ce principe. Aujourd'hui, *l'immunité* est bien moins connue, et surtout bien moins respectée, que ses limites légitimes.

On s'expose à produire dans les esprits un profond étonnement quand on dit que les personnes ecclésiastiques ne doivent pas être soumises aux tribunaux civils."

Mais quand St Paul nous dit (Ep. ad Romanos c XIII) : *que toute âme soit soumise aux puissances supérieures*, il s'agit des puissances relativement à leurs sujets et dans les causes où ils sont vraiment sujets, autrement il faudrait conclure que le prêtre doit obéir au magistrat, même quand celui-ci lui ordonne de baptiser un enfant déjà baptisé. Quand les Papes écrivent aux empereurs qu'ils se soumettent au jugement des magistrats nommés par le pouvoir civil, ils font ce que ferait tout homme ayant conscience de son innocence et qui dirait à ses accusateurs : " Si vous trouvez en moi quelque crime, je consens à être puni ; " rien n'empêche qu'il ne réserve la question de *droit*. Si nous voyons St. Paul lui-même jugé par un magistrat païen et en appeler à César, il est bon de se souvenir que "*la force ne fait pas le droit*."

Non ; il faut faire voir, non seulement que les personnes ecclésiastiques se sont de temps à autres soumises aux tribunaux laïcs ; car l'Église peut fort bien déléguer un juge laïc pour juger ses sujets, si elle trouve cela avantageux ; mais, de plus, il est nécessaire de citer les documents par lesquels il appert qu'elle a reconnu à l'Etat *le droit* de juger ses sujets, c-à-d les personnes ecclésiastiques. Or, jamais on ne parviendra à faire cette preuve.

L'Église tolère ou souffre bien des empiètements qu'elle ne peut empêcher. Sous les Néron et les Dioclétien, elle aurait vainement demandé que ses clercs fussent jugés par elle. Aussitôt que l'empereur fut chrétien, elle commence à entrer dans ses droits.

Nous voyons, en effet, qu'à partir de Constantin le Grand, les immunités du clergé sont publiquement reconnues dans le droit impérial.

D'abord *l'exemption des fonctions curiales ou municipales*. "Comme il est constant, dit le premier empereur chrétien, que le mépris de la religion chrétienne, qui honore Dieu d'une manière si parfaite, a causé les plus grands maux à l'empire; tandis que la fidélité à l'embrasser et à la pratiquer est, par la bonté divine, une source de prospérité pour l'État comme pour les particuliers; j'ai résolu de récompenser ceux qui se consacrent au soutien de cette auguste religion, par la sainteté de leur vie, et par l'assiduité de leur ministère. C'est pourquoi je veux que tous ceux que l'on appelle *clercs*, et qui sont attachés au service de cette religion, dans l'Église catholique dont Cécilien est le pasteur, et dans l'étendue de la province qui vous est confiée, soient exempts de toutes les charges publiques; de peur que, par une erreur funeste, ou par une entreprise sacrilège, on ne les détourne du culte divin; et afin qu'ils puissent, en toute liberté, se consacrer aux fonctions de leur ministère; car je suis persuadé que les hommages qu'ils rendent, par ce moyen, à la divine majesté, procureront à l'empire les plus grands avantages." (*)

Ces exemptions des charges municipales avaient toujours existé chez les Romains, comme chez tous les autres peuples policés. On a coutume d'admettre qu'une institution que l'on retrouve partout doit avoir sa raison d'être au moins dans une convenance intime avec le droit naturel qui régit les hommes et les choses de tous les lieux et de tous les temps.

Dès sa conversion au christianisme, de cette main victorieuse qui avait planté l'étendard de la croix sur le capitol, Constantin signait une loi dont le texte suppose évidemment l'existence antérieure de l'immunité qui nous occupe. Nous en donnons le texte d'après le Code Théodosien.

*) Lettre de Constantin au Proconsul d'Afrique, An. Xci. 313. Vi. Eusèbe Histoire Ecclésiastique Livre X. Ch. 7)

"Hæreticorum factione comperimus ecclesiæ catholicæ clericos ita vexari, ut nominationibus (aux charges publiques) seu susceptionibus aliquibus (des mêmes charges) quas publicus mos exposcit, *contra indulta sibi privilegia prægraventur*. Ideoque placet, si quem Tua Gravitas invenit ita vexatum, eidem alium subrogari, et deinceps à supradictæ religionis hominibus hujusmodi injurias prohiberi." Et, en l'an 319, nouvelle loi de Constantin confirmant les précédentes: "Qui divino cultui ministerio religionis impendent (clerici), ab omnibus omnino muneribus excusentur; ne sacrilego livore quorundam, à divinis obsequiis avocentur." (L. C. No. 2.)

Ici encore l'empereur paraît considérer que c'est un sacrilège, sacrilego livore, de soumettre les ecclésiastiques aux règlements qui obligent les autres sujets de l'empire: c'est la raison pour laquelle il les en exempte. N'en doit-on pas conclure que dans son esprit il y a une raison supérieure au droit purement civil?

2. Le droit impérial reconnut aussi aux clercs *l'exemption des servitudes personnelles*, surtout de celles qu'on appelait *viles* ou *sordides*, comme aussi *l'exemption de la capitation ou des impôts personnels*.

Ces immunités subirent des changements selon les temps et les circonstances. On comprend que tous les empereurs n'étaient pas également bien disposés envers les gens d'Église. Il paraît y avoir eu des abus qui donnèrent occasion au pouvoir civil de restreindre, avec ou sans le concours de l'Église, de restreindre certaines dispositions.

3. Enfin, la principale immunité du clergé était celle qui nous occupe, c-à-d. *l'exemption de la juridiction séculière*. (*)

[à continuer.]

UNE GUÉRISON MERVEILLEUSE.

Nous lisons dans les "ANNALES CATHOLIQUES:" } Nous ne saurions mieux terminer cette chronique qu'en mettant sous les yeux de nos lecteurs, le récit que fait d'une guérison miraculeuse, récemment opérée par Pie IX, un Correspondant du "Courrier de Bruxelles," qui nous paraît bien informé. La Correspondance est datée du 21 Novembre.

"Je suis en état, dit le correspondant, de vous raconter la

(*) Voyez "Pouvoir du Pape au Moyen-Age" pour les détails historiques, sans toutefois accepter d'avance les conclusions de l'auteur, très-respectable et très-savant, mais peut-être un peu moins enclin qu'il ne faut à éclairer l'histoire par le flambeau de la théologie.)

guérison miraculeuse qui a été opérée par le moyen de la bénédiction pontificale. Il s'agit d'une religieuse du Sacré-Cœur, la Rév. Mère Julie N... fille d'un des diplomates les plus distingués de la Belgique. Par suite d'une violente attaque de nerfs, la Rév. Mère Julie avait le bras droit entièrement paralysé et difformé à tel point qu'il lui fallait le soutenir sur une planchette à l'aide de bandages. Les ongles de la main étaient devenus noirs et les os des doigts et du coude étaient déplacés et comme disloqués. En vain les médecins avaient-ils conseillé à la malade le changement de climat dans l'espoir que ses douleurs en seraient au moins allégées. A Vienne où elle se rendit d'abord, puis à Rome, où elle arriva vers la fin de septembre, le mal ne fit qu'empirer. Cependant la Rév. Mère Julie nourrissait une secrète confiance d'être guérie, et de l'être à Rome même, pourvu qu'elle pût voir le St. Père. Elle manifesta cette confiance à plusieurs de ses compagnes. Une audience fut, en effet, sollicitée et obtenue le 19 octobre dernier. La malade qui demeurait à la Villa Lante, maison de retraite dirigée par les dames du Sacré-Cœur, se rendit au Vatican, accompagnée de quelques religieuses et par une nièce de Sa Sainteté qui mène une vie retirée à la Trinité-du-Mont, établissement d'éducation que dirigent également les Dames du Sacré-Cœur.

“ Le saint Père surpris d'abord de la demande de guérison qui lui était adressée, peut-être aussi voulant mettre à l'épreuve la foi de la malade, lui dit : “ Ma fille je n'ai pas le don des miracles ; mais aussitôt il ajouta : “ Ayez confiance en Dieu, car rien n'est impossible à sa miséricorde. ” Cependant comme les religieuses, en particulier la nièce du Saint Père, insistaient pour que lui-même il voulût bien recommander la malade à Dieu et la bénir, le Pape se recueillit un instant en prière les mains jointes et les yeux élevés au Ciel puis s'adressant à la malade. “ Ma fille ayez la foi, lui dit-il cette foi qui transporte les montagnes. ” Il lui répéta plusieurs fois les mêmes paroles, et lui ayant demandé son nom, il en prit occasion pour insister de nouveau sur la foi ; “ Sainte Julie, dit-il, donna sa vie pour Jésus-Christ et elle prouva par son martyre combien sa foi était ardente. ” Ayant ensuite pris l'anneau de la profession religieuse que la malade portait à la main gauche, le Saint Père le bénit, et le lui fit placer à la main droite. ”

A cette instant même, raconte la Rev. Mère Julie, je sentis la vie renaître dans la partie paralysée, et le sang circuler de nouveau dans tout le bras droit. Le Pape lui recommanda alors de faire le signe de la croix, mais comme instinctivement et par suite de l'habitude acquise elle allait le faire de la main gauche : “ Non, non, pas comme cela, dit le Saint Père, il faut faire le signe de la croix de la main droite, un signe de croix catholique. ” Et en effet la Rev. Mère Julie put se signer de la main droite, quoique hésitant encore et avec quelque difficulté. Sur l'ordre du Saint Père, elle fit un second signe de croix, et cette fois sans la moindre hésitation, et d'une manière parfaite. Elle était guérie. De retour à la Villa Lante la Rev. Mère Julie a pu écrire, le jour même, une longue lettre de remerciement au Saint Père, et elle l'a écrite avec la même main qui quelques heures auparavant était paralysée. La guérison miraculeuse ne laisse rien à désirer. Les ongles de la main ont repris leur couleur na-

turelle et les os des doigts et du coude se sont remis d'eux-mêmes à leur place normale. ”

“ C'est sans doute à la réserve par trop prudente et modeste des Dames du Sacré-Cœur qu'il faut attribuer le silence qui a été gardé jusqu'ici sur ce fait prodigieux. J'en ai eu la première nouvelle, il y a quelques jours, par le médecin même qui a soigné la Rév. Mère Julie. Plusieurs personnes me l'ont ensuite affirmé. Enfin, j'ai puisé les renseignements exposés ci-dessus auprès des Religieuses même qui avaient accompagné la malade à l'audience. Il était temps que la vérité toute entière fût divulguée à la gloire de Dieu et de Son Vicaire. ”

SACRÉ

DE

MGR. MOREAU.

Le 16 de ce mois, nous avons eu le bonheur d'assister à la grande et imposante cérémonie du sacre de Mgr. Moreau. La pro-cathédrale était remplie d'une foule compacte avide d'être témoin de ce spectacle, dans lequel le catholicisme mêle à ses pompes les plus majestueuses les plus hauts enseignements. Mais ce n'est pas seulement une pieuse curiosité qui poussait les fidèles à cette magnifique solennité ; c'étaient aussi l'affection et l'estime que tous ressentent pour le nouvel Evêque de St. Hyacinthe. Depuis le moment où nous est parvenue la nouvelle de la promotion de Mgr. Moreau à l'épiscopat, il y a eu dans tout le diocèse un concert unanime de félicitations, d'hommages et d'allégresse ; il n'y a eu qu'une voix pour le proclamer digne, par toutes les qualités qui le distinguent, de succéder à ces Prélats dont l'Église de St. Hyacinthe peut s'enorgueillir à bon droit. Aussi l'on était accouru dans le temple saint, au grand jour du sacre, avec un empressement qui dénotait une vive affection et une profonde estime et qui marquait en même temps combien l'on avait à cœur de voir récompenser par son élévation à la dignité épiscopale, ce Prêtre vénérable qui, depuis de longues années, avait entièrement consacré son temps et ses forces aux intérêts du diocèse dont il est maintenant le premier Pasteur.

Tout contribuait à donner à cette auguste cérémonie le plus grand éclat possible : la présence de neuf évêques, le grand concours des membres du clergé, les riches et nombreuses décorations du lieu saint, les vêtements précieux dont les officiants étaient revêtus, la perfection des

cérémonie, le chant d'une des belles messes de Mozart, les accords de l'orgue, les airs harmonieux exécutés par la bande de musique du Séminaire, tout, en un mot, était de nature à captiver les regards et à charmer l'oreille, et à produire, par là même, une vive impression, car le regard a son reflet et la musique son écho dans le cœur.

Pour moi, profondément ému de tout ce que je voyais, de tout ce que j'entendais, j'enviais la plume de Chateaubriand, cette plume "qu'un ange a taillée pour qu'un homme du monde pût décrire, comme il l'a fait, les poétiques et sublimes beautés du christianisme." Oh ! pour de tels tableaux, je sentais toute mon incapacité, et encore tout pénétré du sentiment de mon insuffisance, je renonce à les décrire. D'ailleurs, en rapportant tous les détails de cette cérémonie sublime, je ne ferais que répéter ce qu'on a lu sur plusieurs autres journaux.

Mais je ne puis m'empêcher de dire un mot du sermon, sans vouloir, cependant, en donner une analyse, puisque nos lecteurs l'ont presque tous lu ou entendu. Je veux seulement constater que Mgr. Moreau avait compté avec raison sur les qualités oratoires de Mr O'Donnell ; et ce n'est pas louer avec flatterie ni exagérer l'éloge, que de dire que le prédicateur a parfaitement répondu à l'attente des auditeurs.

Le sermon était rempli de grandes pensées, de sentiments propres à jeter de vives impressions dans les âmes, d'enseignements profonds sur la mission de l'épiscopat dans le monde ; de plus, la pureté, la noblesse et l'harmonie du style donnaient au sermon un nouveau cachet de grandeur et d'éloquence. En un mot, pour résumer l'appréciation de tous les auditeurs, Mr. O'Donnell s'est acquitté avec beaucoup d'honneur de la tâche difficile qu'il avait à remplir.

AU SÉMINAIRE

Le Séminaire ne pouvait manquer d'avoir sa part dans cette fête du diocèse ; et si les Messieurs qui le dirigent sont toujours heureux de donner l'hospitalité, pour nous, élèves de cette Maison, nous comptons avec beaucoup de plaisir sur la présence au milieu de nous de plusieurs évêques et d'un grand nombre de prêtres. Nous n'avons pas été trompés dans nos espérances, et nous regarderons ces jours de fête comme une époque des plus joyeuses de notre vie d'écolier, et même de toute notre existence.

Dès vendredi soir, Mgr Fabre voulut bien nous honorer de sa visite, qui, toujours, nous est très-agréable et fait du bien à nos âmes, car Sa Grandeur ne manque pas de nous faire entendre quelques mots d'édification : c'est ce qu'elle fit

samedi matin. Après avoir dit la messe de communauté, que nous tâchâmes de rendre solennelle par le chant et la musique, Monseigneur nous adressa la parole ; il commenta ces mots qu'il venait de lire dans l'Évangile du jour : *Jugum enim meum suave est et onus meum leve*. Ce texte lui fournit l'occasion de nous exhorter vivement à la vertu, surtout à celle de l'obéissance, obéissance à notre règle et à nos Supérieurs, obéissance à la volonté de Dieu quand il nous appelle à l'insigne honneur du sacerdoce. Cette exhortation, faite par un ancien élève de cette institution maintenant revêtu de la dignité épiscopale, ne saurait manquer de produire ses fruits en nous.

La journée de Samedi nous parut un peu longue, et nous sommes forcés d'avouer qu'en ce jour nos bons professeurs trouvèrent en défaut plusieurs d'entre nous, soit pour l'attention en classe, soit pour la manière dont les leçons étaient apprises ; il nous semble, cependant, qu'il ne pouvait en être autrement. Comment, en effet, des jeunes gens ardents, à l'imagination vive, pouvaient-ils ne pas être un peu distraits et excités par la pensée de la grande fête du lendemain, et par l'arrivée au Séminaire de quelques évêques et d'une quarantaine de prêtres étrangers, qui venaient rehausser par leur présence la cérémonie qui allait avoir lieu ? Il était impossible, selon nous, que dans une telle circonstance nos grammaires et nos vieux auteurs latins, grecs ou anglais eussent assez d'attraits pour nous charmer et captiver notre attention.

Enfin parut le jour si vivement désiré ; il est inutile de dire que nous répondîmes le *Deo gratias* d'usage sur un ton qui indiquait la joie dont nos cœurs étaient remplis. Quand nous arrivâmes à la chapelle, déjà le divin sacrifice avait été offert par un grand nombre de prêtres, et il le fut jusque vers huit heures ; ce matin-là, ainsi que le lendemain, environ cinquante prêtres dirent la sainte Messe dans nos quatre chapelles. La messe de communauté fut dite simultanément, ainsi que le lundi, par Nos Seigneurs Rapp, év. missionnaire, Goesbriand, év. de Burlington Vt, et Mc'Nierney, év. administrateur d'Albany.

Notre foi nous donne la conviction que Dieu a eu égard aux mérites du sang de son fils versé tant de fois en ces jours sur nos autels, et qu'il nous a accordé des grâces nombreuses qui nous aideront à faire des progrès dans l'acquisition de la science et à mettre à profit l'éducation que nous recevons dans cette institution.

Nous désirions tous ardemment assister à la grande cérémonie du sacre ; malheureusement l'espace disponible dans la pro-cathédrale ne pouvait contenir qu'un certain nombre d'entre nous ; seuls les aînés et les cadets de la communauté

purent voir de ce spectacle solennel ; les plus jeunes nous virent partir avec un oeil d'envie dédaignant leur sort d'être encore de faibles mirmidons de l'armée des basses classes, des Petit Poucet du Parnasse, et faisant avec la plus grande réputation un sacrifice qui coûtait cher à leur curiosité bien naturelle ; mais ils purent nous accompagner aux Vêpres, où le nouvel Evêque de St. Hyacinthe officia pontificalement.

Il avait été décidé que les dix évêques et tous les prêtres prendraient le souper au Séminaire, et nous honorerait d'une visite dans notre salle de récréation. Les évêques arrivèrent à cinq heures et demie, et furent regas, à la porte d'entrée, au son de la musique. Pendant le repas, la bande fit entendre quelques airs de son répertoire, pour exprimer la joie que nous ressentions. Assistèrent au souper :

Nos Seigneurs Moreau, év. de St Hyacinthe, Taschereau, arch. de Québec, Rapp, év. missionnaire, Giesbriand, év. de Burlington, Lafêche, év. des Trois Rivières, Langevin, év. de Rimonski, Mc'Nairney, év. administrateur d'Albany, Fabre, coadjuteur de l'év. de Montréal, Racine, év. de Sherbrooke, et Duhamel, év. d'Ottawa. 10.

Et 130 prêtres tant du diocèse de St. Hyacinthe que des différents diocèses de la Province et des États-Unis. L'espace nous manque pour donner ici leurs noms.

Quelques minutes après le souper, tous ceux qui y avaient assisté nous firent l'honneur d'entrer dans notre salle de récréation décorée pour la circonstance ; ils y furent regas au son de la musique et au milieu d'applaudissements prolongés.

Lorsque les dix évêques se furent assis sur le théâtre qui avait été préparé, et autour duquel étaient suspendus les portraits de Nos Seigneurs Moreau, Taschereau, Prince, C. Larocque, J. Larocque, Bourget, Fabre et Mc'Intyre, Mr. Joseph Payan s'approcha pour lire l'adresse suivante :

Monseigneur

Quand le ciel a enlevé à ce diocèse l'éminent pontife qui le gouvernait, tous les cœurs des fidèles se sont tournés vers Dieu pour demander qu'il eut pour successeur celui qui, depuis plus de vingt ans, avait été initié à l'administration des divers Evêques de St. Hyacinthe, et qui, par sa prudence, la rectitude de son caractère, sa charité envers tous, et un dévouement plein de zèle, attirait vers lui la plus haute estime et la plus vive affection. Et lorsque la voix de Dieu, parlant par son vicaire, eut confirmé celle du peuple, alors un cri de joie retentit et dans cette ville et dans le diocèse tout entier.

Monseigneur, nous venons dans ce moment faire entendre à Votre Grandeur, nos accents de jubilation dans ce concert d'allégresse, expression si frappante de la satisfaction publique produite par votre élévation à la dignité épiscopale ; car il nous a été donné, à nous aussi, d'apprécier ces qualités qui vous ont fait désigner au choix du Souverain Pontife, et nous pouvons, à raison de votre bienveillance déjà éprouvée, pressentir quelle affection aura pour nous le nouveau Père que le Ciel l'Eglise nous donne. Cependant cette joie est dominée par un senti-

ment d'un ordre plus élevé que notre foi produit en nos cœurs. Nous sentons en ce moment l'odeur céleste de l'onction sainte qui a consacré votre tête et vos mains ; nous voyons comme un rayonnement de l'esprit du Christ qui vient de se répandre si largement en vous ; et la plus profonde vénération nous saisit en vous contemplant participant à un si haut degré à la plénitude du ministère sacré de Celui à qui le Père Céleste a dit : *Tu es Sacerdos in aeternum.*

L'Esprit Saint vous a établi pour régir cette partie de l'Eglise que Jésus a acquise par son sang ; une autorité divine vous est donnée : elle a à s'exercer sur nous, petites brebis du troupeau qui vous est confié. Nous nous empressons, Monseigneur, de la reconnaître, et nous vous offrons l'hommage de notre entière obéissance. Toute expression de notre volonté à votre égard sera un ordre religieusement accompli ; nous voulons nous distinguer parmi vos ouailles par la soumission la plus docile, la plus affectueuse, et la plus dévouée.

Nous serions toujours heureux, Monseigneur, de faire la joie de votre cœur de Pontife ; et dans le désir de lui donner dès cet instant une vive satisfaction, nous offrons à Votre Grandeur l'hommage de notre détermination sincère à faire tous nos efforts pour nous former ici aux vertus du chrétien, à la science qui nous permette de rendre service à la société, à un dévouement à l'Eglise qui nous porte à en soutenir les droits en toute occasion où il nous sera permis de le faire, et à une disposition à accomplir la volonté de Dieu, qui rende dociles à leur vocation ceux d'entre nous que le ciel appellera à l'insigne faveur de travailler, sous votre direction et votre autorité au ministère sacré de la sanctification des âmes.

Nous sentons quels devoirs nous nous imposons par une protestation, faite dans une circonstance si solennelle et en présence de si augustes témoins. En effet, Monseigneur, nous voyons ici le vénérable chef de la hiérarchie ecclésiastique de cette province, accompagné de ses dignes suffrageants. Nous sommes confus, de cet honneur, et nous en éprouvons une gratitude que nos paroles ne peuvent exprimer. Oui, nous avons devant nous, les successeurs des Lavall, des Plessis, des Lartigue et d'autres grands Pontifes, qui ont fait notre patrie ce qu'elle est sous le rapport religieux et national, comme les abeilles font la ruche, selon le mot célèbre dit de la France ; nous saluons des Prélats éminemment distingués par leurs qualités personnelles, et animés eux-mêmes d'un zèle si dévoué, si éclairé pour maintenir la foi dans le pays dont la parole vient de se faire entendre dans un document plein d'une lumineuse doctrine

que la presse catholique française s'est fait un devoir de reproduire.

Qu'il nous soit permis de rappeler en cette circonstance que le Séminaire de St. Hyacinthe a fourni à l'épiscopat canadien cinq membres qui ont travaillé ou travaillent encore efficacement à la gloire de Dieu : nous avons la satisfaction de voir en ce moment au milieu de nous un de ces élèves de cette maison revêtus de la dignité épiscopale, représentant et futur successeur d'un Pontife, cher à cette maison pour la part qu'il a prise à ses développements et la bienveillance qu'il lui a toujours témoignée.

Monseigneur, ces rapports que nous avons l'honneur d'avoir avec les Evêques de ce pays dont nous avons reçu ou une protection spéciale, ou une expression d'intérêt propre à nous encourager, nous font sentir combien nous devons nous rendre dignes de cette bienveillance insigne. L'accomplissement de ce devoir et la réalisation des sentiments dont nous avons fait entendre l'expression à Votre Grandeur ne peuvent avoir lieu en nous que par la grâce du ciel.

Cette grâce, nous l'attendons de la main de Votre Grandeur, qui a été sacrée tout exprès pour bénir, et qui est si pleine des dons de Dieu qu'elle vient de recevoir. Nous osons espérer une bénédiction toute spéciale, que nous réclamons au titre de *droit d'aînesse*. Ce Collège a précédé les autres établissements religieux de ce diocèse, et qu'il nous soit permis de redire ce qui a été souvent exprimé, ce sont les développements dont le ciel a favorisé notre maison qui ont donné naissance aux autres institutions de St. Hyacinthe, et même au siège épiscopal sur lequel monte aujourd'hui Votre Grandeur pour y commencer une carrière qui selon l'espérance générale sera féconde en fruits de salut pour tout le diocèse.

Que sur nous, maintenant prosternés à vos pieds, votre main, Monseigneur, fasse descendre les plus abondantes grâces du ciel.—

Mgr. Moreau répondit à cette adresse avec des paroles pleines d'une bonté toute paternelle ; telle fut, en substance, la réponse de Sa Grandeur :

“ Mes chers enfants, je puis et je dois maintenant vous donner ce titre, car vous m'appelez votre Père et vous êtes une portion très importante du troupeau qui m'a été confié en ce jour, je vous suis reconnaissant de l'adresse que vous venez de me présenter. Je n'y vois qu'un défaut, celui d'être trop élogieuse pour moi. Vous avez parlé d'affection ; soyez bien convaincus que la mienne pour vous est très-vive. Je n'ai pas été, il est vrai, élève de cette maison ; mais vous savez qu'il y a toujours eu des rapports très-intimes entre elle et le Séminaire de Nicolet où j'ai fait mon cours d'études. Je me rappelle qu'étant élève de Nicolet, nous apprenions avec beaucoup de plaisir que quelque professeur de St. Hyacinthe devait être présent aux exercices de la fin de l'année scolaire, entr'autres Mr. Décaunières, qui a été une de

plus grandes gloires de votre maison : ceci exprimait l'union qui existait entre les deux institutions.

“ La première fois que je vins à St. Hyacinthe, étant encore ecclésiastique, je fus reçu avec beaucoup de bienveillance ; et depuis 23 ans que j'y suis fixé, je n'ai eu avec les directeurs de ce Collège que des rapports pleins de cordialité ; aucune ombre n'a passé entre eux et moi. Maintenant un lien encore plus fort m'attache à cette institution ; elle est la première et la plus importante de mon diocèse, et je compte sur ses services. La providence m'a appelé à remplacer le regretté Mgr. Laroque ; le St. Esprit a bien vu ce qui me manquait : il m'a donné, il est vrai, un zèle et un amour ardent pour tous ceux qui sont devenus mes enfants, mais je sens le besoin de vos prières : priez donc beaucoup pour moi. De mon côté, je fais et je ferai tous jours des vœux ardents pour la prospérité de cet établissement. ”

Sa Grandeur invita ensuite Mgr. l'Archévêque à prendre la parole ; Sa Grâce se rendant à l'invitation, dit à peu près ce qui suit :

Puisque Monseigneur de St. Hyacinthe, qui a droit de commander dans son diocèse, veut que je parle, je dois lui obéir, et vous donner ainsi à tous l'exemple de l'obéissance. Comme je m'adresse à un auditoire qui comprend le latin, je me contenterai de citer quelques textes de St. Paul et de l'Ancien Testament. St. Paul dit : *Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur à Deo tanquam Aaron. Sic et Christus non semetipsum clarificavit ut centifera fuerit ; sed qui locutus est ad eum ; Filius meus es tu, ego hodiè genui te Tu es sacerdos in æternum, secundum ordinem Melchisedech* —

“ Et nous lisons dans l'Ancien Testament, à l'occasion de l'intronisation d'un roi d'Israël, ces mots : *Et universi lætantes dixerunt : Vivat rex in æternum.* ”

Nos distingués visiteurs laissèrent ensuite notre salle de récréation au milieu d'une salve d'applaudissements et salués une dernière fois par la bande.

Ainsi se termina cette journée mémorable pour tout le diocèse et pour nous en particulier ; et elle sera, dans l'avenir, l'une de celles sur lesquelles nous aimerons le plus à reporter notre pensée.

REMERCIEMENTS.

C'est avec un vif plaisir que nous saluons la réapparition de notre ami le “ Spectator ”, journal publié par les élèves du Collège de St. Laurent. Puisse-t-il ne plus être obligé de s'éclipser ! tel est le vœux de ses lecteurs qu'il sait si bien intéresser.

“ Le Protecteur Canadien, ” publié à Fall-River, Etats-Unis, nous a été adressé par son rédacteur, Mr. J. B. Vannasse, autrefois élève de St. Hyacinthe. Nous remercions bien cordialement ce Monsieur de ce qu'il s'est souvenu de ses anciens confrères et c'est avec joie que nous échangerons. Succès, confrère, dans votre nouvelle carrière.

Nous accusons réception du “ Tableau commémoratif ” du Séminaire St Charles-Borromée, Sherbrooke, P. Q. pour l'année scolaire 1875-76. Merci à qui de droit.

Rebus.

i r 7 p 8 e œ o R.
g 2 matelas 9

EXTRAITS DU JOURNAL DE M. DESAULNIERS.

(suite.)

17 Décembre.—Nous avons laissé ce matin le village de Kalamaki pour venir à Corinthe. La première chose que l'on remarque sur la route est un tumulus ; on aperçoit ensuite les débris de la fameuse muraille romaine, élevée entre les deux mers sur l'isthme de Corinthe, longue de 7500 mètres ; un peu plus loin, les restes d'une Acropole et d'un théâtre qui appartenaient peut-être à la ville de Schœnus — J'avais hâte d'atteindre la fameuse ville de Corinthe, dont on aperçoit au loin la *surveillée* Acropole, comme disait Strabon ; je songeais qu'elle avait été le séjour de l'Apôtre des Gentils pendant un an et demi, et d'autres saints que St. Paul avait baptisés de sa main, comme St. Cains et St. Crispe. Celui-ci était chef de la Synagogue de Corinthe et fut ensuite évêque de l'île d'Égine ; Cains était Macédonien et demeurait à Corinthe, où il reçut St. Paul. St. Cyriaque naquit dans cette même ville en 445—Tout en cheminant avec ces réflexions, je regardais la campagne qui est une plaine bornée par les deux mers et par des montagnes. Deux fois on passe sur des collines, d'où la vue est des plus belles, surtout sur une hauteur qui se trouve au milieu des carrières, d'où autrefois les Corinthiens extrayaient la pierre nécessaire pour leurs nombreux édifices. Sur cette hauteur, on voit en même temps le golfe de Lépante et celui de Saros, éloignés l'un de l'autre de 5900 mètres, longueur du canal qu'on avait projeté, et dont on voit encore quelques ouvrages qui avaient été commencés.

A mi chemin, on arrive à un petit village où nous nous sommes arrêtés quelques instants. Partis de ce village, nous nous dirigeons directement sur l'Acropole de Corinthe ; de loin, l'on aperçoit l'ouverture de la grotte où St Paul demoura une journée et demie ; elle est située vers le milieu du côté N.E. de la montagne. Tout en regardant cette ouverture par laquelle était passé le conquérant de J.C., je demandais son assistance pour notre voyage : il était là, dans le rocher même de la plus grande forteresse naturelle d'autrefois ; et lui seul était capable de réduire Corinthe sous la loi qu'il était venu lui prêcher, et, s'il en eût eu le besoin, il aurait pu aussi faire disparaître le rocher formidable dans lequel il avait voulu se retirer.

Nous passons près d'un reste d'un aqueduc romain, et nous entrons dans le pauvre village de Corinthe à une heure et quart P. M ; vingt minutes après, nous étions en route pour l'ascension de l'Acro-Corinthe ; c'est bien là la plus grande curiosité de ce lieu. La forteresse est construite sur le sommet d'une montagne de 575 mètres. hauteur plus considérable que celle du *Pain de sucre de Belœil*. Nous avons nos chevaux pour monter jusqu'aux premières murailles ; il faisait assez beau en partant. Arrivés au quart de l'ascension

je jetai un coup d'œil sur la plaine de Chorinthe, le golfe de Lépante, le mont Parnasse, le mont Hélicon, la côte élevée de Sycione. Les champs avaient l'aspect des campagnes vues du mont St Hilaire. J'étais tout joyeux de me rendre au sommet pour jouir du point de vue, qui devait être, à ce qu'il me paraissait d'abord, le plus beau du monde, et je pensais à ces mots d'Horace ; "*Non cuivis homini contingit adire Corinthum*". Ayant laissé nos chevaux, nous continuâmes l'ascension au milieu des nuages et à la pluie. Arrivés au sommet, nous pûmes voir du côté du Nord ; mais le Sud était caché dans les nuages ; à peine pouvions-nous voir le golfe de Saros ; nous n'avons pas vu les montagnes de la Morée, ni Athènes, ni son Panthéon, ni la grandeur du golfe avec sa Salamine et ses rochers pittoresques au milieu de ses belles eaux bleues. La moitié du spectacle nous était refusée ; j'en fais véritablement chagrin ; mais enfin, c'était le point de vue de St. Hilaire, en y ajoutant les deux mers, qui nous laissaient voir distinctement la petitesse de l'isthme qui unit la Morée au continent de l'Europe. Ce point de vue doit être très-beau ; il l'était, déjà pour nous, quoique nous eussions le malheur de ne pas l'avoir dans son entier. De là, le village de Corinthe avec ses 2000 habitants paraissait une bien pauvre ville, en comparaison de celle qui environnait autrefois cette admirable forteresse, et faisait dire à Cicéron que cette ville était une des trois que les Romains reconnurent seules capables de soutenir le poids d'un grand empire et de devenir Capitale. Seule elle a mérité qu'on dit qu'il n'était pas permis à chacun d'y aborder : "*Non licet omnibus adire Corinthum*". Nous fîmes boire de l'eau de l'ancienne fontaine de *Pyrene*, aujourd'hui *Draco-Nero*, située sur le sommet de la colline ; on voit encore les gradins qu'il fallait descendre pour y puiser de l'eau ; cette fontaine alimente 3 à 400 puits de l'Acropole, et descendait autrefois pour fournir de l'eau à toute la ville ; nous avons pris un morceau de marbre de l'entourage de son ouverture.

Cette fontaine doit être alimentée par les montagnes de la Solygie. La fable dit que Bellérophon se saisit là de Pégase qui était venu s'y désaltérer. Au midi de l'Acro-Corinthe est un rocher sur lequel le prince Guillaume Geoffroi fit bâtir un château qu'on appelle *Montesquion* ; maintenant on l'appelle *Pente-Scouphia*. Les deux ports de Corinthe étaient celui de Léchée sur le golfe de Lépante, et celui de Cenchrée sur le golfe de Saros.

En descendant de l'Acro-Corinthe, nous avons en face de nous les débris d'un ancien temple où nous nous rendîmes aussitôt : on y voit sept colonnes doriques encore debout avec l'architrave sans ornements ; ces colonnes sont faites en pierres calcaires couvertes de Stuc. Ce temple est la seule antiquité de Corinthe digne d'être vue, outre des débris de colonnes et autres morceaux épars çà et là dans la citadelle. Il m'a fait peine de ne voir aucune colonne corinthienne sur l'emplacement de la ville qui avait donné son nom à l'ordre le plus parfait en architecture. Le diamètre des colonnes du temple que nous avons vu, est de cinq pieds et quelques pouces.

L'isthme de Corinthe a 5900 mètres de long. Corinthe fut fondée par Sisyphus, fils d'Eole, en 1438 av. J. C. Elle fut sauvée du feu et rebâtie par Corinthus, fils de Pélops ou d'Oreste.

(à continuer.)



SEMINAIRE DE ST. HYACINTHE P.Q.

Le cours d'études suivi dans cette institution se fait en huit années. Il comprend l'en seignement des langues Française, Anglaise, Latine et Grecque, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire, les Belles-Lettres, la Rhétorique, la Philosophie, la Physique, la Chimie, les Mathématiques, & &.

Tout élève doit porter habituellement le costume de la maison, consistant en une redingote bleue avec une nervure blanche, connue sous le nom de *capot d'écolier*; il faut strictement aussi une ceinture bleue et une casquette de drap.

— Conditions. —

10.— Le Prix de la pension et de l'enseignement est de	\$80.00.
20.— Le prix pour les demi-pensionnaires est de	50.00.
30.— Pour ceux qui prennent leurs repas en dehors du Collège	30.00.
40.— Pour les externes.	16.00.
50.— Musique instrumentale	20.00.
60.— Lit & Lavage,	24.00.

Les prix mentionnés dans les trois premiers articles précédents comprennent les frais du médecin et sont payables : la moitié en entrant et l'autre le 1er. Février.

AVIS *

Est par le présent donné qu'une réduction de 5 pour cent sera accordée à tous ceux qui paieront leur souscription pour l'*Estrade* le, ou avant le 1er. Mars prochain.

Par ordre du "Comite des Jeux."

EUGÈNE DROLET

OU
L'ÉCOLIER MODÈLE.

(BROCHURE DE 80 PAGES in 12.)

Nous avons encore en main un certain nombre d'exemplaires de cette intéressante et édifiante brochure dont nous pouvons disposer à raison de 10 centins l'exemplaire.

EN VENTE A CE BUREAU.

PAYAN & CARON.

—* MAGASIN POPULAIRE. *—

M. M. PAYAN & CARON, Tout en remerciant leurs nombreuses pratiques de l'encouragement qu'ils ont reçu, prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont toujours en mains, comme par le passé, un assortiment des plus variés et des plus considérables de marchandises de goût.

Tous s'accordent à reconnaître que par la supériorité de ses marchandises et la modicité de ses prix, la maison Payan & Caron est une des plus recommandables de la localité.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE!

PAYAN & CARON.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

DU

"COLLEGIEN."

IMPRESSIONS!

PRIÈRES,

PROGRAMMES, ÉTIQUETTES,

CARTES DE VISITES, CARTES D'AFFAIRES,

TÊTES DE COMPTES, BLANCS DE REÇUS,

GRAVURE DU COLLÈGE,

IMPRIMÉE SUR PAPIER A LETTRES & ENVELOPPES,

Le tout exécuté avec *propreté* et *punctualité*, et à des *prix* très réduits.

L. Lussier, Gérant.